



DISPOSITIF DE REDYNAMISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE GANGES – LE VIGAN

L'ensemble des forces vives du bassin d'emploi de Ganges-Le Vigan, soutenues par **l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Département du Gard, la société TEXTILES WELL SA, le Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle Développement, les Communautés de Communes de : L'Aigoual, Cévennes Gangeoise et Suménoise, Cévennes-Garrigue, Coutach-Vidourle, Pays Viganais et Vallée Borgne** s'engagent dans une action d'impulsion en matière économique, avec pour ambition de créer des activités et des emplois nouveaux, dans une logique de développement durable.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE : Les 10 cantons de l'arrondissement du Vigan : ALZON, LASALLE, LE VIGAN, QUISSAC, SAINT ANDRE DE VALBORGNE, SAINT HIPPOLYTE DU FORT, SAUVE, SUMENE, TREVES, VALLERAUGUE, et le canton de GANGES.

SECTEURS D'ACTIVITE : Artisanat, commerce, industrie, service à l'entreprise, économie sociale et solidaire.

ENTREPRISES ELIGIBLES : Entreprises individuelles, TPE, PME (Eurl, Sarl...), Associations agréées SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) :

- **Au stade de la création, du développement, de la reprise,**
- **En situation financière saine** et à jour de leurs obligations fiscales et sociales et n'ayant procédé à aucun licenciement dans les 12 mois précédant la demande d'aide,
- **Présentant un Projet** générateur d'1 ou plusieurs emplois pérennes (CDI 30h hebdo),
- **En priorité,** les entreprises éligibles aux dispositifs de droit commun (Aide à l'innovation, à la création, ESSOR, Gard Initiative, immobilier, RMA en complément, Prêt Participatif de Développement, aide à la création de micro entreprises...)

NATURE DE L'AIDE : Aide à la création d'emplois pérennes, sous forme de subvention. Montant moyen de 3 000 euros par emploi programmé sur une période de 36 mois, modulable de 3 000 € à 5 000 € en fonction du projet présenté et de l'opportunité économique par cumul de tous les financeurs

MODALITES D'INTERVENTION :

- **Identification des porteurs de projet** par le réseau ou par contact direct
- **Lettres d'intention** aux différents partenaires publics
- **Rédaction d'une fiche-projet**, présentant la synthèse du projet, pour avis du Comité Technique
- **Avis du Comité technique sur l'éligibilité du projet**
- **Elaboration d'un Plan d'affaires** présentant la stratégie de développement de l'entreprise, les investissements prévus et les emplois programmés.
- **Avis de principe sur le montant de la subvention par le Comité technique**, Validation par les collectivités territoriales (vote des élus)
- **Coordination sur le volet Aides** de droit commun avec les services instructeurs (Etat, Région, Département, Communautés de Communes, Organismes consulaires, ...).
- **Versement de la subvention en 1 à 3 fois** en fonction du montant et de la réalisation des engagements contractualisés par convention(s) entre l'entreprise bénéficiaire et le(s) financeur(s).
- **Les critères** tels que : viabilité, impact économique et traduction en emplois directs et indirects prévus, seront déterminants dans la sélection des projets proposés.

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE (Extraits):

- **Mise en place du projet** sur le bassin d'emploi Ganges-Le Vigan
Information périodique à fournir : Suivi des emplois créés et liasse fiscale annuelle.

Coordination assurée par : Mathieu BERTRAND, Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle
La Rocade – Avenue du Mont Aigoual – 34 190 Ganges
Tél : 04 67 82 61 09 / 06 47 60 76 69 **E-mail :** pays-acv@orange.fr